RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2VFRET
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
ZI du pont, 786 Avenue des Vergers
13750 PLAN D'ORGON
RCS TARASCON 878 008 895

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 09 SEPTEMBRE 2024

Le 09 septembre 2024,
A 10h00,

La société FRESH FORWARD LTD, société de droit britannique immatriculée sous le numéro 8655322, sis 303-306 High Holborn, Northumberland House, London, England, WC1V 7JZ, représentée par son Director Monsieur Daniel PACHY,

Associée unique de la Société 2VFRET,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION – Transfert du siège social

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société du ZI du pont, 786 Avenue des Vergers 13750 PLAN D'ORGON au 249 Rue Jean Dausset – Greenwork Avignon 2 - Montfavet – 84140 AVIGNON à compter du 09 septembre 2024.

Le Président décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts « Siège social » comme suit :

« Le siège social est fixé au 249 Rue Jean Dausset – Greenwork Avignon 2 - Montfavet – 84140 AVIGNON ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION – Pouvoirs

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique
FRESH FORWARD LIMITED – Représentée par son Dire

